

## Les coups de pouce

### Aide à la démarche de résolution

Si l'élève ne parvient pas à identifier le problème posé : lui proposer de chercher les définitions de la pureté. Quel sens donner au mot "pureté" tel qu'il est employé sur l'affiche publicitaire ?

Si l'élève ne sait pas quelle expérience réaliser : lui donner une liste d'expériences possibles (toutes ne mènent pas forcément à la résolution de l'activité : chromatographie). Dans ce cas, la capacité "Proposer une expérience" ne sera pas validée.

### Apport de savoir-faire

Si l'élève propose une expérience et ne sait pas comment la mettre en œuvre : lui fournir une fiche méthodologique. Dans ce cas, la capacité "Proposer une expérience"

pourra être validée, mais pas celle "Mettre en œuvre un protocole". En revanche, on pourrait valider la capacité "Suivre un protocole donné".

Si l'élève ne parvient pas à identifier le problème par rapport à l'utilisation du mot pureté, lui demander d'identifier, dans le document 2, les informations qui prouvent que la publicitaire fait une mauvaise utilisation du terme "pureté", au sens chimique du terme, et proposer une dénomination pour une substance qui n'est pas pure au sens du chimiste.

### Apport de connaissances

Quel sens donner au mot "pureté" tel qu'il est employé sur l'affiche publicitaire ? Rechercher sur internet ou dans un dictionnaire, ou communication par l'enseignant.